

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

MAIRIE
de
Saint-Laurent-L'Abbaye

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : **11**
Présents : **08**
Votants : **11**

Date de la convocation : **4 juillet 2014**
Date d'affichage : **4 juillet 2014**

SÉANCE DU 9 JUILLET 2014

L'An deux mille quatorze, le neuf juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

Présents : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André ; MORLAT Patrice ; LEGUAY Jean-Pierre ; BONIN Patrick ; MANFREDI Manichanh ; CHARVET Michèle ; THOMAS Jean-Marc.

Pouvoirs : Gustave BIENFAIT donne pouvoir à Patrick BONIN
Stéphanie PLATEAUX donne pouvoir à Manichanh MANFREDI
Olivier CHIFFRAY donne pouvoir à Patrice MORLAT

Monsieur André SZYMANSKI a été nommé secrétaire de séance.
Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2014 :

Le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2014, transmis par mail ou par courrier, n'ayant donné lieu à aucune opposition ou réclamation se trouve adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

20/2014 : LOCATION LOGEMENT – ECOLE :

Suite au départ de Monsieur et Madame SCHILDER Ollivier en date du 7 juillet 2014, le logement situé au-dessus de l'école sis au 27 route de Donzy 58150 Saint-Laurent-L'Abbaye se trouve donc vacant.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition de location de la part de Madame GADROY Catherine demeurant 12, route de Rosières 18300 Feux.

Il propose :

- d'accepter le départ de Monsieur et Madame SCHILDER en date du 7 juillet 2014
- d'accepter l'arrivée de Madame GADROY à compter du 8 juillet 2014
- de fixer le loyer mensuel à la somme de 320,00€ (trois cent vingt euros)
- d'indexer le montant du dit loyer à l'expiration de chaque année du contrat, automatiquement et sans préavis, en fonction de l'indice des loyers selon le système de calcul mis en place par l'INSEE, à savoir l'indice 125,00 correspondant à la valeur de l'indice du 1^{er} trimestre 2014.
- de demander au locataire le remboursement de sa consommation réelle d'eau et de la taxe des ordures ménagères.
- de nous fournir chaque année une facture de l'entreprise de son choix attestant la révision de la chaudière ainsi que l'attestation d'assurance relative au logement.
- de demander au locataire le versement d'une caution estimée à un mois de loyer soit 320,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

1. **d'accepter** la totalité de ces propositions
2. **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire.

21/2014 : REMBOURSEMENT CAUTION LOGEMENT ECOLE :

Suite au départ de Monsieur et Madame SCHILDER Ollivier en date du 7 juillet 2014 du logement sis 27 route de Donzy 58150 Saint-Laurent-L'Abbaye, un état des lieux a été établi en date du 7 juillet 2014 en présence du locataire, de Monsieur le Maire et de Monsieur André SZYMANSKI, 1^{er} Adjoint.

Aucun dégât apparent important n'ayant été constaté, Monsieur le Maire propose de restituer à Monsieur et Madame SCHILDER le montant de la caution qu'ils avaient versée soit **310,85€** (trois cent dix euros et quatre-vingt-cinq centimes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

1. **de rembourser** à Monsieur et Madame SCHILDER la caution d'un montant de 310,85€
2. **d'autoriser** Monsieur le Maire à établir le mandat correspondant au compte 165 D intitulé « dépôts et cautionnements reçus ».

22/2014 : MENUISERIES EXTERIEURES ABBAYE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires de peintures s'avèrent nécessaires pour compléter ce programme de travaux.

Il propose de les confier à Monsieur Frédéric LEGRAND de Sully-la-Tour, entreprise qui avait déjà été retenue pour des travaux initiaux.

En conséquence il est nécessaire d'ajuster les inscriptions budgétaires suivantes : sur le compte Investissement Dépenses 2313 – Opération n° 117 intitulé « Menuiseries Extérieures Abbaye » pour un montant de **1459,20€ T.T.C.** Cette dépense sera en partie compensée par une recette provenant de l'augmentation de la participation de l'ASPAS pour un montant de **910€** inscrit au compte Investissement Recettes 1328- Opération n° 117 intitulé « Menuiseries Extérieures Abbaye »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **d'approuver** ce projet de travaux complémentaires et le devis de l'entreprise LEGRAND,
- **d'accepter** les inscriptions budgétaires susnommées

23/2014 : CREATION DE CLÔTURE AUX ABORDS DE L'ABBAYE :

Conformément à la demande du Conseil Municipal lors de sa séance du 17 juin 2014, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les devis demandés auprès de 3 entreprises : Avenir Paysage, Parcs et Jardins, Milan Paysages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **de confier** cette création de clôture à l'entreprise Avenir Paysage pour un montant de 2 272,00€ H.T. soit 2 726,40€ T.T.C. en choisissant l'option de couleur anthracite.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire.

En conséquence, il est nécessaire d'inscrire en complément au compte Investissement Dépenses 2128- Opération n° 126 intitulé « Création clôture Abbaye » la somme de **1 230,00€** (mille deux cent trente euros).

24/2014 : MISE EN VENTE DE L'IMPRIMANTE :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les termes de la Délibération n° 19/2014 en date du 17 juin 2014 et informe le Conseil Municipal que l'imprimante laser couleur Samsung CLP-320 a été vendue au prix de **60€**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **d'effectuer** l'imputation budgétaire comme suit : recette de cette vente sur le compte 775 intitulé « Produits des cessions d'immobilisations »

Tous ces ajustements budgétaires sont inscrits sous forme de Délibération Modificative qui se présente ainsi :

QUESTIONS DIVERSES :

Festivités du 14 juillet :

Préparation et organisation des festivités du 14 juillet.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

La séance est levée à 19 heures 35.

Jean FOURNIER :

André SZYMANSKI :

Patrice MORLAT

Pour Gustave BIENFAIT :
Patrick BONIN

Pour Stéphanie PLATEAUX :
Manichanh MANFREDI

Jean-Pierre LEGUAY :

Manichanh MANFREDI :

Jean-Marc THOMAS :

Patrick BONIN :

Pour Olivier CHIFFRAY :

Michèle CHARVET :

